

développement et aménagement du territoire environnement et ressources naturelles ces santé et hygiène publique éducation, et formation protection civile, assistance et secours eau et électricité pompes funèbres et cimetières marchés et abattoirs sécurité publique



AGIL Programme d'Appui à la Gouvernance et à l'Investissement Local



AGIL

(Appui à la Gouvernance et à l'Investissement Local) est un programme du gouvernement haïtien qui bénéficie du financement de l'Union Européenne à hauteur de 5.5 million d'euros à travers le Bureau de l'Ordonnateur National (BON).

Piloté par l'Office de Management et de Ressources Humaines (OMRH), en représentation de la Primature, le Maitre d'Œuvre de ce Programme, AGIL vise 2 résultats : la mise en place

- d'une Structure d'Appui à la Décentralisation (SAD): Cellule technique de production d'analyses, d'études, de propositions et de suivi sur la décentralisation, et
- d'un Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales (FICT): Dispositif financier d'appui aux investissements porteurs de développement au niveau local.

AGIL c'est:

- AGIR au niveau des institutions impliquées dans la décentralisation en Appui institutionnel.
- AGIR au niveau de 13 communes du Nord et Nord Est en termes d'investissement local et de gouvernance.
- subventionner ces 13 communes pour des projets à compétences communales.
- responsabiliser ces 13 communes dans le cadre de leur prérogative dont la maitrise d'ouvrage communale lors de la mise en oeuvre de la phase du cycle d'un projet d'action :
 - L'identification d'action
 - le choix de la mise en oeuvre
 - la réception
 - la gestion post investissement
 - l' entretien

PROCESSUS DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNALE DU FICT

Information en toute transparence aux communes sur le montant de leur droit de tirage respectif

Identification par les communes des projets à proposer et rendre légitime le choix par concertation avec la population concernée, pour la consistance et le montant du projet

Transcription de la concertation effectuée appelée Avant Projet Sommaire d'ingénierie technique et sociale (APS) en PJ de demande de paiement. Si accord

Accord AGIL ?

Paiement d'une 1ere tranche de 50 % de l'APS. Recrutement par Appel d'Offre du Maitre d'oeuvre pour détails Avant Projet Détaillé (APD) contrôle et surveillance puis entreprise des travaux par commune

Mise en oeuvre et suivi

Proposer un nouveau APS

Audit des communes à 50% avancement puis à la réception provisoire pour libération 40% et la réception définitive pour libération 10% restant

SAD ET CONSEIL DE PILOTAGE DE LA DÉCENTRALISATION CPD

Conseil de Pilotage de la décentralisation CPD

Premier Ministre : Président

MICT Vice-président

MSPP Membre

MEF *Membre*

MTPTC Membre
MARNDR Membre

MPCE Membre

MENFP *Membre*

Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH)

Secrétariat CPD

Structure Appui à la Décentralisation SAD

Elaborer une stratégie nationale sur la décentralisation. Examiner les questions d'ordre général relatives à la mise en œuvre et au bilan des actions s'y rapportant

Assurer le suivi des décisions et la liaison entre SAD et CPD

Veiller au bon déroulement et à l'aboutissement harmonieux du processus de décentralisation dans le pays